

Cartes d'identité / passeports

Liste des pièces à fournir à fournir

⚠️ MERCI DE BIEN LIRE VOTRE SITUATION

TOUT RETARD OU DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITÉ ET ENTRAÎNERA LA PRISE D'UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS.

Le jour du rendez-vous, la présence de la personne mineure et/ou majeure qui a besoin d'une pièce d'identité est obligatoire !

1 ^{ERE} DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ PERSONNE MAJEURE	1 ^{ERE} DEMANDE DE PASSEPORT PERSONNE MAJEURE
<p>Réaliser une pré-demande : https://ants.gouv.fr (Le N° de pré-demande est indispensable le jour du RDV)</p> <p>Deux photographies d'identité de moins de 6 mois photographe ou photomaton (aux normes réglementaires : tête nue, de face, visage centré, bouche fermée, de préférence sans lunettes)</p> <p>Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins d'un an AU NOM DU DEMANDEUR Facture : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), avis d'impôts sur le revenu, attestation assurance habitation, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière (attention : + attestation de la mairie pour une nouvelle numérotation)</p> <p>⚠️ Pour des personnes majeures hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant prouvant la résidence du demandeur depuis plus de 3 mois + la copie de la carte d'identité de l'hébergeant + un justificatif de domicile de l'hébergeant</p> <p>Acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou passeport en cours de validité</p>	<p>Réaliser une pré-demande : https://ants.gouv.fr (Le N° de pré-demande est indispensable le jour du RDV)</p> <p>Deux photographies d'identité de moins de 6 mois photographe ou photomaton (aux normes réglementaires : tête nue, de face, visage centré, bouche fermée, de préférence sans lunettes)</p> <p>Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins d'un an AU NOM DU DEMANDEUR Facture : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), avis d'impôts sur le revenu, attestation assurance habitation, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière (attention : + attestation de la mairie pour une nouvelle numérotation)</p> <p>⚠️ Pour des personnes majeures hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant prouvant la résidence du demandeur depuis plus de 3 mois + la copie de la carte d'identité de l'hébergeant + un justificatif de domicile de l'hébergeant</p> <p>Tarifs Timbres Fiscaux : 86 €</p> <p>Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée)</p>

1^{ERE} DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

PERSONNE MINEURE

PRESENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR

Réaliser une **pré-demande** : <https://ants.gouv.fr> (Le N° de pré-demande est indispensable le jour du RDV)

Deux photographies d'identité de moins de 6 mois photographe ou photomaton (aux normes réglementaires : tête nue, de face, visage centré, bouche fermée, de préférence sans lunettes)

Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins d'un an AU NOM DES PARENTS

- Si l'enfant habite avec ses deux parents : le justificatif de domicile doit mentionner le nom d'au moins un de ses parents.
- Si l'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents : le justificatif est celui du parent chez qui il habite. Penser à rapporter le jugement indiquant la garde de l'enfant.
- Si l'enfant est en garde alternée : la preuve de la résidence alternée (convention entre les parents ou décision du juge), le justificatif de domicile de chaque parent et carte d'identité des parents.

Facture : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), avis d'impôts sur le revenu, attestation assurance habitation, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière (attention : + attestation de la mairie pour une nouvelle numérotation)

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou passeport en cours de validité

1^{ERE} DEMANDE DE PASSEPORT

PERSONNE MINEURE

PRESENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR

Réaliser une **pré-demande** : <https://ants.gouv.fr> (Le N° de pré-demande est indispensable le jour du RDV)

Deux photographies d'identité de moins de 6 mois photographe ou photomaton (aux normes réglementaires : tête nue, de face, visage centré, bouche fermée, de préférence sans lunettes)

Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins d'un an AU NOM DES PARENTS

- Si l'enfant habite avec ses deux parents : le justificatif de domicile doit mentionner le nom d'au moins un de ses parents.
- Si l'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents : le justificatif est celui du parent chez qui il habite. Penser à rapporter le jugement indiquant la garde de l'enfant.
- Si l'enfant est en garde alternée : la preuve de la résidence alternée (convention entre les parents ou décision du juge), le justificatif de domicile de chaque parent et carte d'identité des parents.

Facture : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), avis d'impôts sur le revenu, attestation assurance habitation, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière (attention : + attestation de la mairie pour une nouvelle numérotation)

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande**Tarifs Timbres Fiscaux :**

- Moins de 15 ans : 17 €
- 15 à 17 ans : 42€

Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée)

RENOUVELLEMENT DE CARTE D'IDENTITE

PERSONNE MAJEURE

Réaliser une **pré-demande** : <https://ants.gouv.fr> (Le N° de pré-demande est indispensable le jour du RDV)

Deux photographies d'identité de moins de 6 mois photographe ou photomaton (aux normes réglementaires : tête nue, de face, visage centré, bouche fermée, de préférence sans lunettes)

Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins d'un an AU NOM DU DEMANDEUR Facture : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), avis d'impôts sur le revenu, attestation assurance habitation, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière (attention : + attestation de la mairie pour une nouvelle numérotation)

⚠ Pour des personnes majeures hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant prouvant la résidence du demandeur depuis plus de 3 mois + la copie de la carte d'identité de l'hébergeant + un justificatif de domicile de l'hébergeant

L'ancienne carte d'identité (ORIGINALE)

⚠ Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou un passeport en cours de validité

En cas renouvellement pour perte ou vol :

- Déclaration de perte (cerfa 14011) ou déclaration de vol de la gendarmerie
- Timbre fiscal : 25€
- Un acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans

RENOUVELLEMENT DEMANDE DE PASSEPORT

PERSONNE MAJEURE

Réaliser une **pré-demande** : <https://ants.gouv.fr> (Le N° de pré-demande est indispensable le jour du RDV)

Deux photographies d'identité de moins de 6 mois photographe ou photomaton (aux normes réglementaires : tête nue, de face, visage centré, bouche fermée, de préférence sans lunettes)

Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins d'un an AU NOM DU DEMANDEUR Facture : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), avis d'impôts sur le revenu, attestation assurance habitation, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière (attention : + attestation de la mairie pour une nouvelle numérotation)

⚠ Pour des personnes majeures hébergées : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant prouvant la résidence du demandeur depuis plus de 3 mois + la copie de la carte d'identité de l'hébergeant + un justificatif de domicile de l'hébergeant

Tarifs Timbres Fiscaux : 86 €

L'ancien passeport (ORIGINALE)

⚠ Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou carte d'identité en cours de validité.

En cas renouvellement pour perte ou vol :

- Déclaration de perte (cerfa 14011) ou déclaration de vol de la gendarmerie
- Un acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou carte d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans

RENOUVELLEMENT DE CARTE D'IDENTITE**PERSONNE MINEURE****PRESENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR**

Réaliser une **pré-demande** : <https://ants.gouv.fr> (Le N° de pré-demande est indispensable le jour du RDV)


Deux photographies d'identité de moins de 6 mois photographe ou photomaton (aux normes réglementaires : tête nue, de face, visage centré, bouche fermée, de préférence sans lunettes)

Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins d'un an AU NOM DES PARENTS

- Si l'enfant habite avec ses deux parents : le justificatif de domicile doit mentionner le nom d'au moins un de ses parents.
- Si l'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents : le justificatif est celui du parent chez qui il habite. Penser à rapporter le jugement indiquant la garde de l'enfant.
- Si l'enfant est en garde alternée : la preuve de la résidence alternée (convention entre les parents ou décision du juge), le justificatif de domicile de chaque parent et carte d'identité des parents.

Facture : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), avis d'impôts sur le revenu, attestation assurance habitation, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière (attention : + attestation de la mairie pour une nouvelle numérotation)

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande**L'ancienne carte d'identité (ORIGINALE)**

 Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée)

En cas renouvellement pour perte ou vol :

- Déclaration de perte (cerfa 14011) ou déclaration de vol de la gendarmerie
- Timbre fiscal : 25€
- un acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans

RENOUVELLEMENT DEMANDE DE PASSEPORT**PERSONNE MINEURE****PRESENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR**

Réaliser une **pré-demande** : <https://ants.gouv.fr> (Le N° de pré-demande est indispensable le jour du RDV)

Deux photographies d'identité de moins de 6 mois photographe ou photomaton (aux normes réglementaires : tête nue, de face, visage centré, bouche fermée, de préférence sans lunettes)

Un justificatif de domicile ORIGINAL de moins d'un an AU NOM DES PARENTS


- Si l'enfant habite avec ses deux parents : le justificatif de domicile doit mentionner le nom d'au moins un de ses parents.
- Si l'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents : le justificatif est celui du parent chez qui il habite. Penser à rapporter le jugement indiquant la garde de l'enfant.
- Si l'enfant est en garde alternée : la preuve de la résidence alternée (convention entre les parents ou décision du juge), le justificatif de domicile de chaque parent et carte d'identité des parents.

Facture : d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe, portable), avis d'impôts sur le revenu, attestation assurance habitation, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière (attention : + attestation de la mairie pour une nouvelle numérotation)

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande**Tarifs Timbres Fiscaux :**

- **Moins de 15 ans : 17 €**
- **15 à 17 ans : 42€**

L'ancien passeport (ORIGINAL)

 Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou carte d'identité en cours de validité.

En cas renouvellement pour perte ou vol :

- Déclaration de perte (cerfa 14011) ou déclaration de vol de la gendarmerie
- Un acte de naissance de moins de 3 mois (si commune de naissance non dématérialisée) ou carte d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans

